

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
MURET

CANTON
MURET

Commune : LABASTIDETTE

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 8/04/2021

ID : 031-213102536-20210323-CCAS21_03-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ■ 23 MARS 2021

Membres

- en exercice :	12
- présents :	11
- votants :	11
- absents :	1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars à dix-huit heures quarante-cinq, la commission d'aide sociale de la commune de LABASTIDETTE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier AUTHIE.

Date de convocation : 16 mars 2021

N° 21-03

Objet

APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION
2020

Etaient présents :

Olivier AUTHIE, Claire DE MATOS, Cécile MARTI, Maria URZAY AZNAR, Caroline PELISSIER, Julie MARQUIS, Fleurice RICARD, Francette DECLINE, Hélène DAUBIAN, Aline JUILLON MESNAGER, Merlin TCHATCHOU TCHOUNDJE.

Absents excusés :

/

Absente :

Salima HELHAL

Madame Claire DE MATOS a été désignée comme secrétaire de séance.

21-03 Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration,

A l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Ainsi fait et délégué le **8/04/2021**
Affiché le **8/04/2021**
ID : 031-213102536-20210323-CCAS21_03-DE

Berger
Levrault

Le Président du CCAS,
Olivier AUTHIE

